

BLAGNAC

QUESTIONS D'HISTOIRE

Revue d'Histoire Locale - Semestriel n° 5

Edité par l'Association pour l'Etude et la Présentation de l'Histoire de la Résistance et de Blagnac

Siège Social - 7, rue Bacquié-Fonade - 31700 BLAGNAC

LE TELEGRAPHE CHAPPE A BLAGNAC

Le télégraphe optique ou aérien de Claude Chappe a deux cents ans : inventé et proposé à l'Assemblée Législative en 1792, il fut mis à l'essai avec succès sous la Convention en 1793, puis progressivement mis en service sur un réseau de cinq lignes principales qui rayonnaient depuis Paris vers les frontières et les ports de guerre. En 1834, une ligne transversale fut réalisée entre Bordeaux et Avignon, reliant la ligne Paris-Bordeaux-Bayonne-frontière espagnole à la ligne Paris-Lyon-Avignon-Marseille-Toulon. Le réseau Chappe fut ainsi le premier réseau national de télécommunications en France. Il fonctionna jusque vers 1853, remplacé par le télégraphe électrique de Samuel Morse.

Le principe du télégraphe Chappe consistait à transmettre un signal codé formé par un appareil à trois bras mobiles, installé sur un point haut : clocher, bâtiment public ou tour spécialement construite, de préférence sur une colline. Le signal était vu, à la lunette, par le poste suivant, situé à une distance moyenne de 10 kilomètres, qui le formait à son tour sur son appareil pour être lu et retransmis par un troisième poste; et ainsi de suite jusqu'au bout de la ligne, à plusieurs centaines de kilomètres. De jour et par temps clair, un texte était acheminé en deux ou trois heures, au lieu des deux à sept jours nécessaires par la poste aux chevaux : gain de temps précieux pour des services officiels du gouvernement, militaires puis civils, qui, seuls, eurent le droit d'utiliser le télégraphe Chappe.

A Blagnac, le poste fut installé sur le clocher de l'église : pour cela, il fallut abattre une partie de la flèche, ce qui déclencha une petite tempête technico-politico-religieuse, dont les archives gardent la trace.

Le 13 février 1834, le Préfet de la Haute-Garonne écrivit une courte lettre au Maire de Blagnac pour lui faire part de la nécessité d'installer le télégraphe sur l'église et le prier "d'avoir la bonté de donner toutes les facilités nécessaires aux personnes chargées de l'exécution des travaux". Mais, dès le 16 mars, une pétition des "habitants de Blagnac" contre ce projet fut remise au Préfet, avec l'approbation du Conseil Municipal, en

invoquant l'ancienneté et le caractère religieux du monument et la possibilité d'installer le télégraphe ailleurs, à moindre frais. Le 26 mars, à la suite d'une visite des autres emplacements proposés, avec le Maire, le Préfet écrivit une longue lettre à ce dernier en exposant les arguments favorables au projet sur l'église :

- pas d'autre solution, à moins de frais considérables;
 - pas d'atteinte à l'esthétique : on ne détruirait que l'extrémité de la flèche et l'appareil aurait à peu près le même volume que la partie détruite : "le clocher de Blagnac continuerait à être considéré dans la contrée comme l'un des plus beaux; le poste télégraphique ne ferait, au contraire, qu'accroître l'intérêt et l'attention de ceux dont il fixerait les regards" (!);
 - la flèche serait reconstruite si le poste venait à être supprimé;
 - pas de gêne pour le "service divin", aucune communication n'étant établie avec l'intérieur de l'église;
 - l'église tirerait un avantage matériel du fait des travaux de renforcement rendus nécessaires et du versement d'une indemnité;
 - en outre, les propositions ultérieures de réparations à l'église ou au presbytère "pourraient être accueillies avec sollicitude, la commune ayant acquis des droits aux faveurs et à la bienveillance du Gouvernement..."
- Le 30 mars, le Conseil Municipal ne put qu'accepter, du fait de l'utilité publique (et des compensations annoncées...). L'installation du poste sur le clocher fut décidée, par arrêté préfectoral, le 2 avril. Mais le 6 avril, une nouvelle pétition des habitants de Blagnac fut adressée, cette fois, au Ministre de l'Intérieur et des Cultes : ils venaient "déposer leurs douleurs à ses pieds et le supplier de leur rendre justice", en le priant de ne pas croire les "malveillants" qui voyaient des motifs politiques dans leur réclamation. Le 28 avril, l'archevêché semblait découvrir l'affaire et le vicaire général demandait des informations au curé.

Entre temps, les travaux de démolition de la flèche avaient commencé, malgré l'opposition formulée par le Conseil de fabrique, par ministère d'huissier, et le Préfet avait, par lettre, "recommandé au Maire, de la

manière la plus expresse, de faire immédiatement cesser ces difficultés", étant entendu qu'une indemnité "considérable" de 2000 francs allait être versée par l'administration du télégraphe.

Mais à qui ? Pendant que les travaux s'achevaient, et bien au-delà, l'affaire passa sur un autre plan : l'indemnité devait-elle être versée à la commune, propriétaire de l'église, ou au Conseil de fabrique, usufruitier et gestionnaire ? On en discuta longtemps; ce n'est qu'en septembre 1836 qu'on se mit d'accord sur une solution simple : l'indemnité serait versée à la commune, celle-ci l'affectant à des travaux à l'église et au presbytère. Mais, entre temps, le Ministère, que les affaires de Blagnac ne devait guère intéresser, tout au plus amuser, avait perdu le dossier : on dut le reconstituer et l'affaire ne fut réglée qu'en 1837 ! (1)

En juillet 1837, un incident mit en évidence les rapports tendus entre le service télégraphique et le Conseil de fabrique. Pour passer une "grande échelle" (peut-être un nouveau mât ?) par l'intérieur du clocher, il avait fallu, avec l'accord du Maire, démolir un élément de charpente, reconstruit aussitôt après. Mais, sous la pression des fabriciens et des paroissiens ameutés, le Maire dut néanmoins faire dresser et envoyer au Préfet un procès-verbal pour atteinte au culte et dégradations. Sans doute ce procès-verbal alla-t-il finir ses jours dans quelque corbeille à papiers : on n'en entendit plus parler.

Fin 1853, le télégraphe Chappe avait cessé de fonctionner et un accord fut conclu entre la municipalité et l'administration du télégraphe : celle-ci verserait une indemnité forfaitaire de 1150 francs et ferait abandon des matériaux du poste, la municipalité devant assurer les travaux de reconstruction de la flèche.

Le 10 août 1854, le Conseil Municipal approuva un devis de travaux présenté par un artisan local ; mais le Préfet le rejeta, suivant en cela le rapport défavorable de l'architecte du Département, Esquié. On demanda un nouveau projet à l'architecte Auguste Virebent, comportant à la fois la reconstruction du sommet de la flèche et la réalisation d'une galerie ornée de clochetons. Après diverses navettes entre le Conseil

Municipal et la Préfecture, et sans doute quelques arrangements financiers, le projet fut approuvé et réalisé en 1857.

Entre temps, l'indemnité promise par la Direction du Télégraphe fut versée, bien que ce versement ait été, une fois encore, retardé par la perte du dossier à Paris !

Je n'ai pas trouvé d'image du télégraphe sur le clocher : en existe-t-il ? Amis blagnacais, fouillez vos greniers !

Alain LE PESTIPON

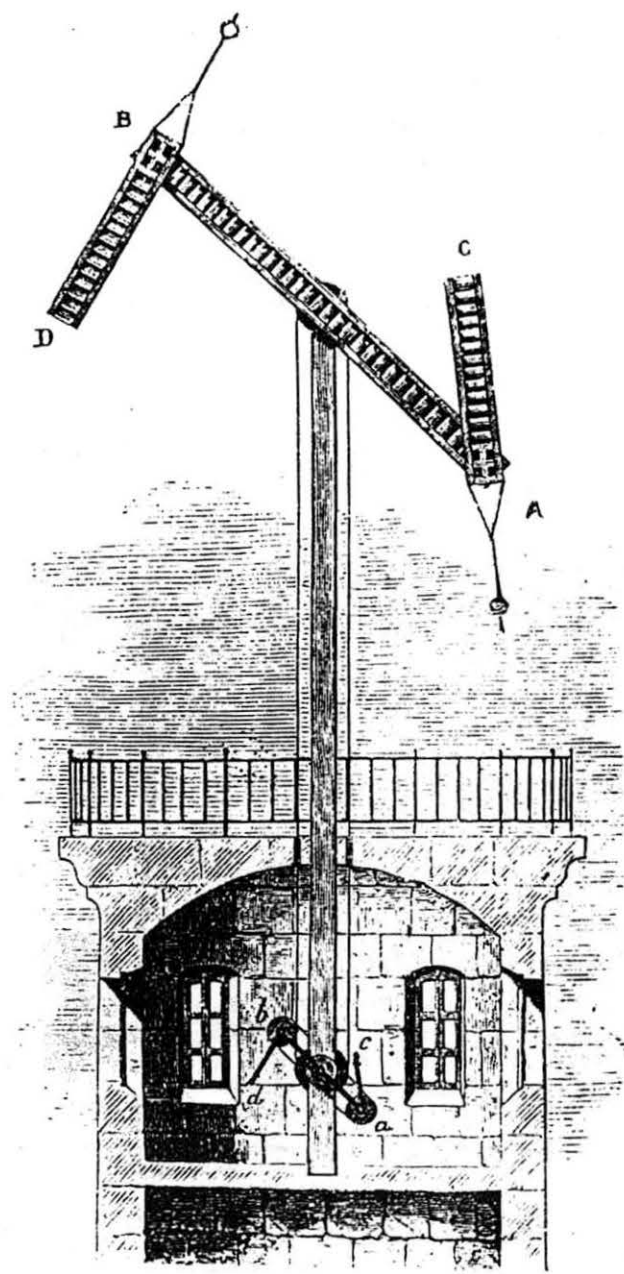
SOURCES

- Archives Municipales de Blagnac, dossiers 2 M 2 et 2020
- Archives de l'archevêché de Toulouse, dossier Blagnac
- Archives Départementales de la Haute-Garonne, dossier Blagnac
- LAVIGNE (B.) "Histoire de Blagnac" p.298 (1879)

ILLUSTRATIONS

- un poste du télégraphe Chappe
- projet d'Auguste Virebent pour la reconstruction de la flèche

(1) Selon B. Lavigne, l'indemnité aurait été portée à 4000 F.r



Principes du Semaphore Chappe.

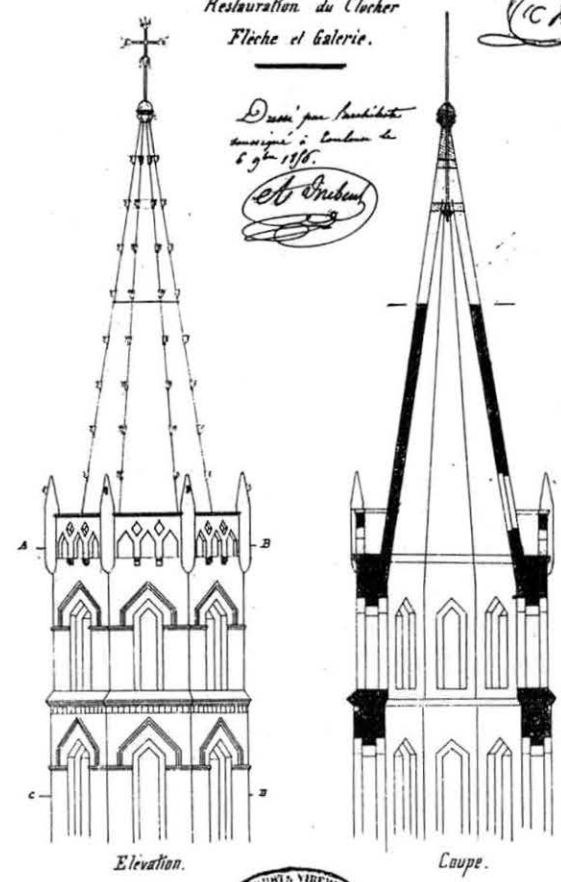
Commune de Blagnac

Restauration du Clocher
Fleche et Galerie.

Dessin par l'architecte
démisigné le 16 Mars de
6. 9. 1876.

St. Julien

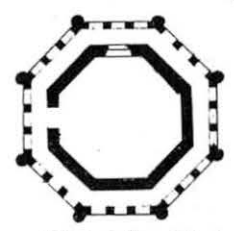
*Nygnolh Mairry,
Blagnac le 19 Janvier 1876,
L'architecte,
C. Rocollat*



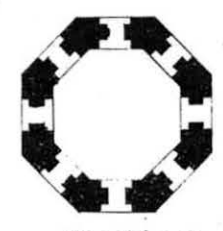
Elevation.

Coupe.

M. J. VIREUX
ARCHITECTE
TOULOUSE



Plan sur la ligne A-B



Plan sur la ligne C-D.